

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL			
COMMUNE DE CHANDAI			L'an deux mil douze, le 11 mai, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.			
Nombre de Conseillers			Etaients Présents : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, M. Sylvain GANDAIS, Mme Martine YVON, Me Laure LEMAITRE, M. Bruno LE GUERN, Mme Catherine DUBOURG, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE.			
En exercice	Présents	Votants	Absents : Me Liliane HECTOR, M. Christophe MOITEAUX qui a remis un pouvoir à M. Philippe LE CLEUYOU, M. Philippe GUILLEMARD.			
13	10	11	Me Laure LEMAITRE a été nommée secrétaire de séance.			
Date de Convocation			AMENAGEMENT D'UN ESPACE CINERAIRE AU CIMETIERE			
07 mai 2012			Délibération N° 2012/41			
Affichée le 16 mai 2012						
Monsieur Le Maire rappelle que lors de la dernière réunion du 13 avril 2012, Le Conseil Municipal a émis un avis favorable pour une recherche de devis selon les critères suivants : une stèle d'un mètre 50, en forme de livre, largeur 80 demi arrondi. Une stèle borne coupée à l'onglet. Le matériau utilisé serait du rose clarté (produit en France). Le jardin du souvenir sera doté d'un endroit de dispersion en forme de panneau stop ainsi que d'un banc et de quatre caveaux urnes. Il rappelle également que la somme de six mille euros a été inscrite au budget 2012 pour l'aménagement de cet espace cinéraire. Il donne lecture de cinq devis comme suit :						
Société		Désignation		Prix HT	Prix TTC	
SA LEPINAY 53250 JAVRON		Fourniture : 4 cavurnes béton 50 x 50 x 50 4 couvercles de cavurne béton 50 x 50		262.40 €	313.83 €	
Ets Serge BONHOMME 61300 L'AIGLE		Travaux de Creusement et pose de 4 caveaux urne		et mise en place de gravillon au pourtour 334.45 €	400.00 €	
Ets Serge BONHOMME 61300 L'AIGLE		Fourniture et travaux pour création espace de dispersion avec une gravure sur stèle du souvenir		1 170.56 €	1 400.00€	
SOFRANIT 94853 IVRY SUR SEINE		Fourniture de Granit Rose de la Clarté : Stèle Jardin du Souvenir et bordures, banc		1 440.00 €	1 722.24 €	
MUNIER Columbriums 88 LERRAIN		Fourniture et aménagement jardin du souvenir, fourniture de la stèle flamme monolithe et petite stèle de remarque, fourniture d'un banc tradition Medium Droit et fourniture de 4 cavurnes béton		4523.45 €	5 410.05 €	
Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.						
L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal,						
-Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2012 de la commune 325, imputation 21316 opération 067, Décide la création d'un espace cinéraire,						
-Accepte les devis des entreprises comme suit :						
<ul style="list-style-type: none"> - Ets Serge BONHOMME pour 400 € TTC et 1400 € TTC, - SA LEPINAY pour 313.83 € TTC, - SOFRANIT pour 1722.24 € TTC. 						
- Dit que des travaux de décapage du terrain s'imposent pour l'aménagement de cet espace cinéraire,						
- Charge M. Le Maire de rechercher des devis relatifs à ces travaux de préparation du terrain,						
- Charge M. Le Maire de signer les devis retenus et d'informer les entreprises concernées,						
- Charge M. Le Maire d'informer l'entreprise non retenue et d'effectuer toute démarche concernant l'exécution de la présente délibération.						
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 16 mai 2012, Le Maire, Serge GODARD						
Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du 16 mai 2012.						

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
COMMUNE DE CHANDAI			L'an deux mil douze, le 11 mai, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.	
Nombre de Conseillers				
En exercice	Présents	Votants	Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, M. Sylvain GANDAIS, Mme Martine YVON, Me Laure LEMAITRE, M. Bruno LE GUERN, Mme Catherine DUBOURG, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE.	
13	10	11		
Date de Convocation			Absents : Me Liliane HECTOR, M. Christophe MOITEAUX qui a remis un pouvoir à M. Philippe LE CLEUYOU, M. Philippe GUILLEMARD. Me Laure LEMAITRE a été nommée secrétaire de séance.	
07 mai 2012				
Délibération N° 2012/42			ACHAT D'UNE ARMOIRE POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE	
Affichée le 16 mai 2012				
<p>Monsieur Le Maire rappelle que lors de la réunion de Conseil Municipal du 13 avril dernier, il a fait part d'un achat urgent à réaliser pendant les vacances de pâques, avant la reprise de l'école : une armoire de rangement pour y stocker les balais et produits d'entretien, au restaurant scolaire.</p> <p>Il rappelle également que Le Conseil Municipal a émis un avis favorable pour cet achat d'un montant de 150 € TTC. Il ajoute que l'armoire a été mise en service, comme souhaité, avant la rentrée des classes.</p> <p>Il donne lecture de la facture N°40839, relative à l'achat de cette armoire métallique émanant de la SOCIETE BGF, 61550 Glos La Ferrière pour un montant de 150 Euros et demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p style="text-align: center;">L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal,</p> <p>- Considérant l'avis favorable émis lors de la dernière réunion de Conseil Municipal et considérant l'achat déjà effectif de cette armoire, Charge Monsieur Le Maire de régler la facture correspondante d'un montant de 150 € TTC,</p> <p>- Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 21 du budget 2012 de la commune 325, dit que cette dépense sera mandatée à l'imputation 2184 opération 064,</p> <p>- Charge M. Le Maire d'effectuer toute démarche concernant l'exécution de la présente délibération.</p> <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 16 mai 2012, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p>				
<i>Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du 16 mai 2012.</i>				

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
COMMUNE DE CHANDAI			L'an deux mil douze, le 11 mai, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.	
Nombre de Conseillers				
En exercice	Présents	Votants	Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, M. Sylvain GANDAIS, Mme Martine YVON, Me Laure LEMAITRE, M. Bruno LE GUERN, Mme Catherine DUBOURG, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE.	
13	10	11		
Date de Convocation			Absents : Me Liliane HECTOR, M. Christophe MOITEAUX qui a remis un pouvoir à M. Philippe LE CLEUYOU, M. Philippe GUILLEMARD. Me Laure LEMAITRE a été nommée secrétaire de séance.	
07 mai 2012				
Délibération N° 2012/43 Affichée le 16 mai 2012			ACHAT D'UNE ARMOIRE VESTIAIRE POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE	
<p>Monsieur Le Maire rappelle que lors de la réunion de Conseil Municipal du 13 avril dernier, il a présenté un bon de commande de la société BRUNEAU, 91948 Courtaboeuf cedex, pour un achat urgent à réaliser pendant les vacances de pâques, avant la reprise de l'école : une armoire vestiaire supplémentaire au restaurant scolaire.</p> <p>Il rappelle également qu'afin d'éviter 8.90 € HT de frais de port en supplément, des fournitures de bureau d'un montant de 6.46 € HT ont également été commandés, soit une facture d'un montant global de 101,45 € HT soit 121,35 € TTC. Il ajoute que l'armoire vestiaire a été mise en service, comme souhaité, avant la rentrée des classes.</p> <p>Il donne lecture de la facture N°10.070.793, relative à l'achat de cette armoire vestiaire émanant de la société BRUNEAU, 91948 Courtaboeuf pour un montant global de 121.35 € et demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Considérant l'avis favorable émis lors de la dernière réunion de Conseil Municipal et considérant l'achat déjà effectif de cette armoire vestiaire, Charge Monsieur Le Maire de régler la facture correspondante d'un montant global de 121.35 € TTC, - Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 21 du budget 2012 de la commune 325, dit que la dépense pour cette armoire vestiaire pour le restaurant scolaire sera mandatée à l'imputation 2184 opération 064, pour la somme de 95 € HT soit 113,62 € TTC tandis que la dépense des fournitures de bureau, pour un montant de 6.46 € HT, soit 7.73 € TTC sera mandatée à l'imputation 6064 au chapitre 011 de la section de fonctionnement, - Charge M. Le Maire d'effectuer toute démarche concernant l'exécution de la présente délibération. <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 16 mai 2012, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p> <p style="text-align: center;"><i>Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du 16 mai 2012.</i></p>				

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
COMMUNE DE CHANDAI			<p>L'an deux mil douze, le 11 mai, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p>Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, M. Sylvain GANDAI, Mme Martine YVON, Me Laure LEMAITRE, M. Bruno LE GUERN, Mme Catherine DUBOURG, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE.</p> <p>Absents : Me Liliane HECTOR, M. Christophe MOITEAUX qui a remis un pouvoir à M. Philippe LE CLEUYOU, M. Philippe GUILLEMARD.</p> <p>Me Laure LEMAITRE a été nommée secrétaire de séance.</p>		
Nombre de Conseillers					
En exercice	Présents	Votants			
13	10	11			
Date de Convocation					
07 mai 2012					
Délibération N° 2012/44 Affichée le 16 mai 2012			ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE DE REDEVANCE ASSAINISSEMENT		
<p>Monsieur Le Maire présente un chèque émanant de la société « Eaux de Normandie », 37 rue Raymond DUFLO, 76153 MAROMME CEDEX, pour un montant de 10 874.39 € (dix mille huit cent soixante quatorze euros et trente-neuf centimes) correspondant à la redevance assainissement et représentant le reversement de la surtaxe à la Commune de Chandai.</p> <p>Il demande, au Conseil Municipal, l'autorisation d'encaisser ce chèque.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autorise Mr Le Maire à encaisser, sur le budget 327 assainissement, ce chèque de 10 874.39 € relatif à la redevance assainissement, à l'imputation 70611, chapitre 70. - Charge M. Le Maire d'effectuer toute démarche concernant l'exécution de la présente délibération. <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 16 mai 2012, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p> <p style="text-align: center;"><i>Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du 16 mai 2012.</i></p>					

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
COMMUNE DE CHANDAI			<p>L'an deux mil douze, le 11 mai, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p>		
Nombre de Conseillers					

En exercice	Présents	Votants	Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, M. Sylvain GANDAIS, Mme Martine YVON, Me Laure LEMAITRE, M. Bruno LE GUERN, Mme Catherine DUBOURG, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE.
13	10	11	
Date de Convocation			
07 mai 2012			Absents : Me Liliane HECTOR, M. Christophe MOITEAUX qui a remis un pouvoir à M. Philippe LE CLEUYOU, M. Philippe GUILLEMARD. Me Laure LEMAITRE a été nommée secrétaire de séance.
Délibération N° 2012/45			MODALITES D'ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE IAT ET IEMP
Affichée le 16 mai 2012			
<p>Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2008/67 relative à l'attribution de l'IEMP en complément de l'IAT au personnel communal. Il rappelle également qu'afin de lutter contre l'absentéisme chronique du lundi, par exemple, Le Conseil Municipal a pris dernièrement les délibérations 2011/87, 2012/05 et 2012/11. Or, il précise que lors de sa séance du 06 mars 2012, Le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de L'Orne a émis un avis défavorable sur ces restrictions des modalités d'attribution. De plus, il explique que la délibération 2012/11 comporte des anomalies (par exemple, la référence à la délibération 2010/05 qui n'a aucun lien avec ce sujet). Il précise qu'il convient donc de reprendre une délibération pour annuler les délibérations 2011/87 ; 2012/05 ; 2012/11. il demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Considérant l'avis défavorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de l'Orne en date du 06 mars 2012 sur les restrictions d'attribution des indemnités IAT et IEMP (délibérations 2011/87 ; 2012/05), - Considérant les erreurs dans la rédaction de la délibération 2012/11, - Considérant l'instauration de la journée de carence applicable pour la première journée de congé de maladie ordinaire,(circulaire art 105 de la loi 2011-1977 du 28 12 2011 applicable seulement en cas de maladie ordinaire. Cette journée de carence est remboursée à l'agent si finalement celui-ci est placé en un autre type de congé de maladie), - Considérant que cette journée de carence représente la solution pour pénaliser les absences abusives récurrentes, Décide, qu'à compter du 1^{er} janvier de l'année 2012, l'attribution des indemnités « IEMP et IAT » au personnel communal, basée sur la manière de servir sera versée mensuellement, au prorata du temps de travail de chaque agent - Dit que cette délibération modifie et complète la délibération 2008/67, - Dit que cette délibération annule les délibérations 2011/87 ; 2012/05 et 2012/11, - Charge Monsieur Le Maire d'informer le personnel communal, de fixer les coefficients de modulation pour chaque agent et de prendre l'arrêté correspondant, - Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération. <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 16 mai 2012, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p> <p style="text-align: center;"><i>Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du 16 mai 2012.</i></p>			

DEPARTEMENT DE L'ORNE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHANDAI	L'an deux mil douze, le 11 mai, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.
Nombre de Conseillers	

En exercice	Présents	Votants	Étaient Présents : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, M. Sylvain GANDAIS, Mme Martine YVON, Me Laure LEMAITRE, M. Bruno LE GUERN, Mme Catherine DUBOURG, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE.
13	10	11	
Date de Convocation			Absents : Me Liliane HECTOR, M. Christophe MOITEAUX qui a remis un pouvoir à M. Philippe LE CLEUYOU, M. Philippe GUILLEMARD. Me Laure LEMAITRE a été nommée secrétaire de séance.
07 mai 2012			
Délibération N° 2012/46			DEMANDES DE SUBVENTION
Affichée le 16 mai 2012			
<p>Monsieur Le Maire rappelle la délibération 2011/71 relative au mode d'attribution des subventions données par la commune.</p> <p>Il donne lecture des documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une demande de subvention exceptionnelle, émanant de l'association sportive du Collège Molière de L'Aigle, concernant un élève : BECHAOUCH Medhi qui habite Chandai et qui va participer prochainement aux championnats de France UNSS de lutte. - Un certificat de paiement délivré par le Lycée Napoléon de L'Aigle – à la demande de M. et Mme FANUEL de Chandai- relatif à un stage de ski auquel a participé un élève FANUEL Pierrick qui habite Chandai. <p>Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conformément à la délibération 2011/71, décide d'octroyer une subvention de 25 € à l'association sportive du Collège Molière pour l'inscription de l'élève BECHAOUCH Mehdi à une compétition de sport au niveau national, - Considérant que le certificat de paiement du Lycée Napoléon ne constitue pas une demande de subvention de l'établissement scolaire, décide de ne pas attribuer de subvention au Lycée Napoléon, - Charge Monsieur Le Maire d'effectuer le versement de cette subvention de 25 €, - Dit que cette dépense sera mandatée à l'imputation 6574 de la section de fonctionnement, - Charge Monsieur Le Maire d'informer les familles concernées de la présente décision, - Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération. <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 16 mai 2012, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p> <p style="text-align: center;"><i>Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du 16 mai 2012.</i></p>			
DEPARTEMENT DE L'ORNE		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
COMMUNE DE CHANDAI		L'an deux mil douze, le 11 mai, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.	
Nombre de Conseillers			

DEPARTEMENT DE L'ORNE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHANDAI	L'an deux mil douze, le 11 mai, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.
Nombre de Conseillers	

En exercice	Présents	Votants	Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, M. Sylvain GANDAIS, Mme Martine YVON, Me Laure LEMAITRE, M. Bruno LE GUERN, Mme Catherine DUBOURG, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE.				
13	10	11					
Date de Convocation			Absents : Me Liliane HECTOR, M. Christophe MOITEAUX qui a remis un pouvoir à M. Philippe LE CLEUYOU, M. Philippe GUILLEMARD. Me Laure LEMAITRE a été nommée secrétaire de séance.				
07 mai 2012							
Délibération N° 2012/47			DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL 325				
Affichée le 16 mai 2012							
<p>Monsieur Le Maire indique que suite à la délibération 2012/46 relative à l'octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association sportive du collège Molière pour la somme de 25 €, pour un enfant qui participera au championnat de France de lutte 2012, il convient d'effectuer une décision modificative afin de pouvoir verser cette subvention.</p> <p>Monsieur Le Maire propose d'effectuer une décision modificative pour la somme de 25 € et demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal, -Décide, d'effectuer la décision modificative N°1 au Budget Primitif 325 année 2012 comme suit :</p> <table border="1"> <tr> <td>1°) Compte débité c/022 dépenses de fonctionnement imprévues</td> <td>- 25 €</td> </tr> <tr> <td>2°) Compte crédité c/6574 subventions de fonctionnement aux associations</td> <td>+ 25 €</td> </tr> </table> <p>- Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.</p> <p>Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 16 mai 2012, Le Maire,</p> <p>Serge GODARD</p> <p><i>Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du 16 mai 2012.</i></p>				1°) Compte débité c/022 dépenses de fonctionnement imprévues	- 25 €	2°) Compte crédité c/6574 subventions de fonctionnement aux associations	+ 25 €
1°) Compte débité c/022 dépenses de fonctionnement imprévues	- 25 €						
2°) Compte crédité c/6574 subventions de fonctionnement aux associations	+ 25 €						

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
COMMUNE DE CHANDAI			L'an deux mil douze, le 11 mai, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.		
Nombre de Conseillers			Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, M. Sylvain GANDAIS, Mme Martine YVON, Me Laure LEMAITRE, M. Bruno LE GUERN, Mme Catherine DUBOURG, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE.		
En exercice	Présents	Votants	Absents : Me Liliane HECTOR, M. Christophe MOITEAUX qui a remis un pouvoir à M. Philippe LE CLEUYOU, M. Philippe		
13	10	11			
Date de Convocation					

07 mai 2012	GUILLEMARD.
Délibération N° 2012/48	Me Laure LEMAITRE a été nommée secrétaire de séance. ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN ROUTE DES MASSELINS POUR POSE D'UN TRANSFORMATEUR ELECTRIQUE ET D'UN SURPRESSEUR D'EAU POTABLE
Affichée le 16 mai 2012	
<p>Monsieur Le Maire rappelle la délibération 2011/79 relative à l'achat d'une parcelle de terrain de 20 m², nécessaire à la pose d'un transformateur électrique et d'un surpresseur sur le réseau d'eau potable afin que tous les foyers de ce lieu-dit puissent bénéficier au quotidien, d'une pression d'eau suffisante et constante et d'une intensité électrique performante. Il rappelle que ce terrain est situé route des Masselins, cadastré ZA 65 et appartient à Monsieur Daniel L'HOSTIS et que le prix demandé par ce dernier est fixé à un euro. Or, il informe que l'implantation du transformateur et du surpresseur nécessite une surface de terrain de 29m² et non de 20m². Il présente le document d'arpentage établi par AGETHO CONSEILS ainsi que l'engagement signé par Monsieur L'HOSTIS, en date du 04 mai dernier, donnant accord pour la vente de cette parcelle de 29 m² moyennant le prix inchangé d'un euro.</p> <p>Monsieur Le Maire propose d'acquérir cette parcelle de 29 m² moyennant le prix d'un euro et demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'acquérir de M. L'HOSTIS, la parcelle de terrain dont il est parlé ci-dessus, située au lieudit "Les Masselins" d'une contenance de 29m², issue de la division de celle cadastrée section ZA n° 65, en vue de la réalisation de la pose d'un transformateur électrique et d'un surpresseur d'eau potable, moyennant le prix d'un euro, fixé par le vendeur ; - De donner tous pouvoirs à l'un des adjoints pour la signature de l'acte translatif de propriété qui sera reçu en la forme administrative ; - De donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour l'exécution de la présente délibération et plus généralement, pour signer tout document se rapportant à ce dossier. <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 16 mai 2012, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p>	
<p style="text-align: center;"><i>Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du 16 mai 2012.</i></p>	

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
COMMUNE DE CHANDAI			L'an deux mil douze, le 11 mai , à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.		
Nombre de Conseillers					
En exercice	Présents	Votants	Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, M. Sylvain GANDAIS, Mme Martine YVON, Me Laure LEMAITRE, M. Bruno LE GUERN, Mme Catherine DUBOURG, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE.		
Date de Convocation					

07 mai 2012	Absents : Me Liliane HECTOR, M. Christophe MOITEAUX qui a remis un pouvoir à M. Philippe LE CLEUYOU, M. Philippe GUILLEMARD.
Délibération N° 2012/49	CONSULTATION SUR LE PROJET DE SAGE DE L'AVRE
Affichée le 16 mai 2012	
<p>Monsieur Le Maire donne lecture d'une lettre, émanant du Président du Sage de l'Avre, à Verneuil sur Avre, demandant aux collectivités avoisinantes de se prononcer sur le projet de SAGE de L'AVRE. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, 7 voix pour et 4 abstentions,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Donne un avis favorable sur le projet de SAGE DE L'AVRE tel que référencé dans ce courrier portant la référence EP 12-09, du 12 mars 2012. - Charge Monsieur Le Maire de notifier cette décision au Président du SAGE de l'AVRE. - Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération. <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 16 mai 2012, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p>	
<p style="text-align: center;"><i>Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du 16 mai 2012.</i></p>	

DIVERS TOUR DE TABLE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 11 mai 2012
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 10px auto; width: 80%; text-align: center;"> Convention d'extension de Réseaux entre la Commune et Monsieur L'HOSTIS </div> <ul style="list-style-type: none"> - Monsieur Le Maire informe que Monsieur L'HOSTIS continue de vendre des terrains constructibles, or pour certaines parcelles vont se trouvées dépourvues de réseaux d'assainissement, d'eau potable, de téléphone et d'électricité et assainissement. Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de signer avec Monsieur L'HOSTIS une convention d'extension des réseaux. Il explique qu'il faut choisir entre : <ul style="list-style-type: none"> - Une PVR : la commune serait remboursée de 50 % de ses travaux,

- Une PUP : la commune serait remboursée de 80 % de ses travaux mais ne percevrait pas la taxe d'aménagement mise en place depuis le 1^{er} mars 2012.

Il ajoute que pour compenser les dépenses de la commune lors de l'extension des réseaux il est possible d'augmenter le taux de la taxe d'aménagement sur ce secteur. Par exemple, un taux de 5%

pourrait être décidé pour les futures parcelles vendues par Monsieur L'HOSTIS.

- Monsieur GANDAIS répond que Monsieur L'HOSTIS devrait faire un lotissement.

- Monsieur Le Maire indique qu'il existe une dernière solution consistant à demander des devis pour tous les réseaux à effectuer, de faire le total, de diviser le coût et de le répartir sur chaque nouvelle construction, pour ce secteur.

- Monsieur LE CLEUYOU demande quel est l'intérêt de faire un tel montage. Il dit que Monsieur L'HOSTIS peut vendre à un promoteur qui fera un lotissement.

- Monsieur GANDAIS ajoute qu'effectivement, il faut favoriser le développement mais ne pas prendre de risque.

Considérant que des informations complémentaires sont nécessaires à cette prise de décision, Monsieur Le Maire informe que cette question sera à l'ordre du jour lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal.

Tours de garde Elections législatives du 10 et 17 juin 2012

ELECTION DES DEPUTES EN DATE DU 10 JUIN 2012

1^{ER} TOUR DE SCRUTIN

COMPOSITION DU BUREAU DES ÉLECTIONS

PRESIDENT	M. GODARD Serge	
ASSESEURS	M. LE CLEUYOU Philippe	Me BONTE Martine
	M. SCHIETTECATTE Daniel	M. MARGUERITTE Gonzague
SECRÉTAIRE	Me YVON Martine	

8H00→10H30	10H30→13H00	13H00→15H30	15H30→18H00
M. LE CLEUYOU Philippe	M. LE CLEUYOU Philippe	M. GANDAIS Sylvain	Me YVON Martine
Me LEMAITRE Laure	M. MARGUERITTE Gonzague	M. SCHIETTECATTE Daniel	M. GODARD Serge
M. MOITEAUX Christophe	M. LE GUERN Bruno	Me BONTE Martine	M. Philippe GUILLEMARD

ELECTION DES DEPUTES EN DATE DU 17 JUIN 2012

2ND TOUR DE SCRUTIN

COMPOSITION DU BUREAU DES ÉLECTIONS

PRESIDENT	M. GODARD Serge	
ASSESEURS	M. LE CLEUYOU Philippe	Me BONTE Martine
	M. SCHIETTECATTE Daniel	M. MARGUERITTE Gonzague
	M. LE GUERN Bruno	M. Philippe GUILLEMARD
SECRETAIRES	Me YVON Martine	

8H00→10H30	10H30→13H00	13H00→15H30	15H30→18H00
Me DUBOURG Catherine	Me DUBOURG Catherine	M. MOITEAUX Christophe	Me YVON Martine
Me LEMAITRE Laure	M. SCHIETTECATTE Daniel	M. MARGUERITTE Gonzague	M. GODARD Serge
M. GANDAIS Sylvain	M. LE GUERN Bruno	Me BONTE Martine	M. Philippe GUILLEMARD

Divers :

Monsieur Le Maire informe que l'INSEE, dans un courrier tout récent, a demandé à la commune de Chandai de nommer, pour le 31 mai prochain, un coordonnateur en charge du recensement de la population qui se déroulera en janvier et février 2013. Il indique qu'il va diffuser des affiches annonçant ce recrutement.

Tour de table :

- Monsieur LE CLEUYOU demande si, suite à la dernière réunion de Conseil Municipal, les deux propriétaires concernés par la prise en charge de 50 % des frais de bornage du chemin des grès ont accepté cette proposition.
- Monsieur Le Maire répond qu'il n'a pas encore eu le temps de gérer cette question.
- Monsieur LE CLEUYOU demande où en sont les travaux de réparation du pont blanc.
- Monsieur Le Maire répond que le devis accepté a bien été remis à l'artisan mais en retour aucune date de commencement de travaux n'a été annoncée.
- Monsieur LE CLEUYOU demande si Madame GERMAIN, adjoint technique communal est toujours en arrêt de maladie.
- Monsieur Le Maire répond qu'elle doit reprendre le travail. Or, le médecin qui a pratiqué la visite médicale de reprise demande que son poste de travail soit aménagé. Il précise que La commune n'étant pas en mesure de fournir ce poste, cette dernière reste donc actuellement à son domicile. Il ajoute qu'il vient de saisir le comité médical pour statuer sur une mise en disponibilité d'office.
- Monsieur GANDAIS signale des trous en formation sur la chaussée, rue de l'Eglise et Place du Général de Gaulle.
- Monsieur GANDAIS informe que les véhicules en stationnement en sortie de virage rue de la Gibonnière pourraient générer des accidents. Il demande s'il est possible de règlementer le stationnement à cet endroit.
- Monsieur Le Maire répond que cette voie étant une départementale il va interroger l'Agence des Infrastructures Départementales des Pays d'Auge et d'Ouche, à ce sujet.
- Monsieur LE GUERN demande combien de temps le camion et sa remorque vont-ils encore rester sur les parkings de l'église et route de Crulai. Il précise que le stationnement de ce véhicule volumineux gêne le vendeur de pizza qui ne peut plus se garer bien en vue.
- Monsieur Le Maire répond qu'il a signalé ce stationnement abusif auprès des services de la

gendarmerie, en vain.

- Madame BONTE signale que l'autobus habituellement garé sur le parking route de Crulai est maintenant stationné sur le trottoir de l'autre côté de la rue, certainement pour parer au vol de gazole.

- Monsieur LE GUERN fait remarquer qu'en se garant à cet endroit, le trottoir est donc indisponible pour les piétons.

- Madame YVON remercie le Conseil Municipal de lui avoir prêté gracieusement la salle polyvalente lors des obsèques de Monsieur Jean-Pierre YVON.

- Madame DUBOURG signale qu'il y a des trous sur le chemin communal de Brévilly et demande s'il serait possible de remédier à ce problème sachant que le manque d'éclairage à cet endroit ne permet pas d'éviter ces cavités.

- Monsieur Le Maire fait observer au Conseil Municipal que dans la cour de la mairie sont entreposés du sable, des cailloux, des vieilles pancartes, du bois, des pierres ... et ajoute qu'il serait agréable de voir cet espace nettoyé et débarrassé. Il invite les conseillers municipaux à réfléchir à ce sujet.

La séance est levée à 22H45

Le Maire,

A Chandai, Le 16 mai 2012,

Le Secrétaire de séance,

Serge GODARD

Mme Laure LEMAITRE